

## COMMENT REMPLIR LE QUESTIONNAIRE

➤ **Notice explicative pour compléter le questionnaire :**

**Cadre A** - Concerne le 1<sup>er</sup> titulaire du bail

**Cadre B** - Concerne le conjoint, concubin, pacsé ou autre co-locataire (s'il est co-titulaire du bail)

Situation familiale actuelle du conjoint ou du concubin pacsé ou co-locataire (cochez la case correspondante)

CONJOINT(E) : personne marié avec le locataire A

CONCUBIN(E) : personne vivant maritalement avec le locataire A

PACSE(E) : personne ayant signé un pacte civil de solidarité avec le locataire A

CO-LOCATAIRE : personne signataire du contrat de location, autre que le conjoint ou le concubin du locataire A

**Cadre C** - Situation actuelle des autres occupants du logement

Les autres occupants : autres personnes occupant régulièrement le logement.

**Cadres D et E**

Pour chaque occupant du logement mentionné dans les cadres A, B et C, indiquez en cochant la case correspondante :

- en colonne D - la situation professionnelle
- en colonne E - les allocations perçues

**ATTENTION : N'OUBLIEZ PAS DE DATER ET SIGNER LE QUESTIONNAIRE**

➤ **Documents à joindre obligatoirement avant le 14 novembre 2018**

- La photocopie de **l'avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017** dans son intégralité (2 ou 4 pages) de toutes les personnes occupant actuellement le logement
- La photocopie de la carte d'invalidité des personnes (si concerné)
- Le relevé de la CAF justifiant de vos prestations sociales
  - Pièces complémentaires à joindre dans le cas d'un changement de situation :

Mariage	Livret de famille ou document équivalent démontrant le mariage Si mariage en 2017, un avis d'imposition (partenaire A et B)
Pacs	Attestation d'enregistrement du PACS Si PACS en 2017, un avis d'imposition (partenaire A et B)
Dissolution du PACS	Mention de la dissolution dans l'acte de naissance Si dissolution en 2017, deux avis d'imposition (un pour le partenaire A et un pour le partenaire B)
Divorce	Jugement de divorce ou de la convention homologuée en cas de divorce par consentement mutuel Si divorce en 2017, deux avis d'imposition (un pour le partenaire A et un pour le partenaire B)
Veuvage	Certificat de décès ou livret de famille. Si décès en 2017, deux avis d'imposition ou de non imposition : Partenaire A <b>et</b> Partenaire B avant décès, et, Partenaire A <b>ou</b> Partenaire B après le décès
Naissance	Copie de l'acte de naissance ou livret de famille